

Portraits

M. FRANÇOIS PIÉTRI

L'Intelligence n'est pas au Parlement une singularité. Elle peut être un lourd handicap. En dépit des préventions des Assemblées...

Il mit à ne heurter personne par des opinions trop affirmées, un souci discret qui était déjà de l'intelligence. Il évita d'être exceptionnel pour ne pas décourager l'émulation.

En 1911, il fut désigné avec M. de Cron pour constituer le cabinet de M. Caillaux, ministre des finances. Quand il se présenta au ministre...

Il n'est, qu'un être logique; François Piétri l'est autant qu'un homme du monde. Sa logique est équilibrée mieux qu'un budget. Elle est...

Il appartient à une famille patricienne de Bastia. On y trouve des magistrats et des partisans, des administrateurs et des préfets de l'Empire...

Il est né dans une île où l'individualisme n'exclut pas l'esprit de clan. Aussi n'y exprime-t-on des idées que quand il y a nécessité.

FEUILLETON DU 26 DÉCEMBRE 1934

LA MUSIQUE

Au théâtre Marigny : première représentation (à ce théâtre) de « La Créole », opérette en trois actes et cinq tableaux d'Albert Millaud...

Au théâtre de la Porte-Saint-Martin : reprise de « Le Ptit Faust », opérette-bouffe en trois actes et cinq tableaux de M. Grémieux et Ed. Jaime...

Au théâtre des Nouveautés : première représentation de « Vacances », opérette en trois actes de MM. Henri Duvernois et André Barde...

Au Châtelet et au Trianon-Lyrique : nouveaux spectacles.

Un courant irrésistible entraîne le public actuel vers l'opérette. Nos directeurs de théâtre ne songent plus qu'à contenter un goût si généralement répandu.

Un théâtre Marigny, où Offenbach fit applaudir ses premières comédies chantées, vient d'être rendu à Offenbach pour de longs jours.

Reconnaissons que si l'opérette en question a gagné du côté comique et du côté décoratif, elle a un peu perdu de sa grâce délicate.

Cela pourrait être vrai pour M. Piétri lui-même. Certains aspects de son personnage échapperaient à l'analyse si des traditions religieuses et sa formation intellectuelle...

Il avait été élevé à Stanislas, licencié ès lettres, bachelier en droit et diplômé des sciences politiques quand à 23 ans il fut admis à l'inspection des finances.

En 1911, il fut désigné avec M. de Cron pour constituer le cabinet de M. Caillaux, ministre des finances. Quand il se présenta au ministre...

— On me dit que vous n'êtes pas républicain et que votre famille ne l'est pas davantage. — Il est vrai, répondit Piétri, que mon père fut un bonapartiste.

Il partit le deuxième jour de la mobilisation au 260^e d'infanterie comme sergent. Il fut nommé sous-lieutenant et lieutenant sur le champ de bataille...

Tout de suite il s'affirma orateur aisé mais circonspect dans les débats difficiles où le sauvetage des finances françaises était devenu l'enjeu des partis.

Il est né dans une île où l'individualisme n'exclut pas l'esprit de clan. Aussi n'y exprime-t-on des idées que quand il y a nécessité.

santhème, s'est changée en reine frétilante de music-hall. La tendre petite comédie lyrique d'il y a soixante ans est devenue une opérette à grand spectacle avec ballets modernes et décoration somptueuse.

L'intrigue imaginée pour « La Créole », fort habilement combinée, tient du vaudeville, mais d'un vaudeville où la morale est en aucun cas dérangée.

Dans la crainte d'être déshérité, René de Feuilletorte a laissé croire à son oncle qu'Antoinette est sa femme. Accompagné de Dora dont il est également le tuteur, le commandant est parti d'expédition à l'improviste.

ces faites à notre sagacité. Il a été ministre, et ce financier s'est surtout consacré aux colonies et à la défense nationale.

GEORGES SUAREZ

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République a reçu hier après-midi le préfet du Rhône, le ministre de France au Pérou, le président et une délégation nationale des clubs automobiles de France...

À la présidence du conseil

M. P.-E. Flandin, président du conseil, a reçu hier après-midi MM. Pernot, carde des sceaux, et Mandel, ministre des P. T. T.

Promulgation de lois

Le Journal officiel publie aujourd'hui sous la date du 24 décembre 1934 :

1^o La loi portant fixation du budget général pour l'année 1935.

2^o La loi tendant à l'assainissement du marché du blé, et celle tendant à réaliser l'assainissement du marché des vins.

L'établissement du forfait en matière d'impôts sur les bénéfices industriels

Un arrêté du ministre des finances réglemente comme suit le fonctionnement de la commission chargée de fixer le forfait en matière d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Art. 1. Les dispositions réglementant la représentation du contribuable et la procédure devant la commission, lorsqu'elle statue en matière d'impôts sur le chiffre d'affaires, sont également applicables dans le cas où elle délibère sur la fixation des forfaits en matière d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Art. 2. Les dispositions réglementant la représentation du contribuable et la procédure devant la commission, lorsqu'elle statue en matière d'impôts sur le chiffre d'affaires, sont également applicables dans le cas où elle délibère sur la fixation des forfaits en matière d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Art. 3. Les décisions de la commission concernant l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sont communiquées par les soins du secrétaire-rapporteur au contribuable intéressé.

Nouveaux archevêques et évêques

Cinq nouveaux prélats français ont été nommés hier par le pape. Ce sont trois archevêques et deux évêques.

Mgr Clément Rogues, né à Graulhiat, diocèse d'Albi, le 2 avril 1860, a été ordonné prêtre le 2 avril 1880. Il était supérieur du petit séminaire de Castelnaudary.

Mgr Louis Fillon, né à Vieux (diocèse de Bourges), le 1^{er} août 1877, a été ordonné prêtre à Paris, le 20 juin 1901. Missionnaire diocésain, premier curé de la paroisse Saint-Jean de Montauban.

Mgr Virgile Béguin, originaire de Thur-Évêque, près Cambrai, où il naquit le 14 août 1872, fut ordonné prêtre à Reims, en 1897. Curé archiprêtre de Saint-Sébastien, à Nancy, en 1926.

Le chanoine Houbaert, né à Vitrey (Meurthe-et-Moselle), en 1860, ordonné prêtre en 1880, fut professeur au grand séminaire de Bosserville (Nancy), puis, en 1926, curé de Saint-Sébastien et chanoine honoraire en 1926.

Le chanoine Fleury, né en 1884, au Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise), fut élu évêque de Langres le 21 juin 1929. Il succéda à Bourges à Mgr Izart.

Le chanoine Fleury, né en 1884, au Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise), fut élu évêque de Langres le 21 juin 1929. Il succéda à Bourges à Mgr Izart.

On ne s'attendait pas à voir Mlle Joséphine Baker, grande vedette du music-hall, interpréter avec tant de finesse attentive le rôle de la candidate Dora. Musicienne accomplie, elle détaille ses chants avec les nuances les plus recherchées.

On ne s'attendait pas à voir Mlle Joséphine Baker, grande vedette du music-hall, interpréter avec tant de finesse attentive le rôle de la candidate Dora. Musicienne accomplie, elle détaille ses chants avec les nuances les plus recherchées.

On a peine à comprendre le rapprochement, qu'on a souvent tenté, entre Jacques Offenbach et Florimond Hervé. Par l'esprit, par l'inven-

LE SÉNAT

Le scrutin sur le contre-projet Peyronnet

Après de passer à la discussion des articles du projet de loi sur l'assainissement du marché du blé, le Sénat a adopté par 177 voix contre 42 (chiffres rectifiés) le contre-projet Albert Peyronnet tendant à reprendre le texte voté par la Chambre d'accord avec le gouvernement.

Le rapport général de M. Fiancolet sur le budget du département de la Seine pour 1935 a été distribué hier.

Il se monte à 3.226.788.910 fr. 37 et correspond à une charge effective nette de 874.568.400 francs. Repoussant les propositions préfectorales qui prévoyaient l'augmentation de 37,5 centimes additionnels des contributions, le rapporteur général propose d'équilibrer ce budget sans impôts nouveaux et sans augmentation de tarifs.

Il y a eu 79 abstentions. Les chiffres proclamés en séance étaient : 188 voix pour, 46 contre.

Une mise au point

Dans le compte rendu de la séance de samedi matin, nous avons signalé que M. Caillier et plusieurs de ses collègues avaient déposé un amendement au projet de loi sur les crédits militaires.

Nous avions ajouté : « Soutenant l'amendement, M. Caillier a dit, en un français typographique, nous a fait dire M. Caillaux... » au lieu de « M. Caillier ». Nous tenons à préciser que c'est M. Caillier qui a soutenu son amendement et non pas M. Caillaux.

À l'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE

M. Victor Constant président.

Le chômage partiel. — M. Duteil revenant à la charge sur l'objet de la proposition de loi relative au chômage partiel, le préfet de la Seine déclare que le cas des chômeurs en état de suspension de travail fait l'objet d'une étude. Ceux qui reprendront le travail le 3 janvier toucheront leur salaire normal.

En ce qui concerne les commerçants touchés par la fermeture des usines, il est entendu que la bienvillance du gouvernement leur est accordée en ce qui concerne les « facilités fiscales » à leur accorder.

Piscines et bains-douches. — A propos d'un rapport de M. de Castellane sur des concessions de piscines et bains-douches, M. Duteil soulève la question des tarifs qui trouvent leur origine dans le décret du 10 mars 1929.

Les hôtels et les chômeurs. — M. de Pressac fait voter par le Conseil ses propositions concernant l'indemnité de chômage à accorder aux hôteliers logeant des chômeurs ainsi que l'allocation de médiation à accorder à ceux qui ont le chauffage central.

Les parcs de stationnement. — M. Pierre Dailly pose une question aux préfets sur l'organisation générale des parcs de stationnement : 1^o dans Paris ; 2^o aux stades des champs de courses d'Auteuil, de Meudon et de Neuilly.

Accord avec M. Dailly, le Conseil se range à cet avis. Ajoutons que, en ce qui concerne les stations de médiation, un accord a été conclu.

MM. Victor Constant, Charles Levêq et Armand Massard ont saisi le Conseil municipal d'une proposition...

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

position ayant pour objet l'attribution de la qualification de « citoyen honoraire de la ville de Paris » à M. Edouard Béné, ministre des affaires étrangères de la République tchécoslovaque.

La nation tchécoslovaque, disent-ils dans leur proposition, vient d'offrir à la ville de Paris un magnifique monument funéraire élevé par ses soins, dans le cimetière du Père-Lachaise, à la gloire de ses enfants morts au cours de la grande guerre.

Pour faire écho à cette expression nouvelle d'un attachement dont l'efficacité se traduit encore dans l'œuvre difficile de l'organisation de la paix, nous croyons que rien ne peut être plus sensible au cœur de nos amis que le geste du « citoyen honoraire ».

Le rapport général de M. Fiancolet sur le budget du département de la Seine pour 1935 a été distribué hier.

Il se monte à 3.226.788.910 fr. 37 et correspond à une charge effective nette de 874.568.400 francs.

Il y a eu 79 abstentions. Les chiffres proclamés en séance étaient : 188 voix pour, 46 contre.

Dans le compte rendu de la séance de samedi matin, nous avons signalé que M. Caillier et plusieurs de ses collègues avaient déposé un amendement au projet de loi sur les crédits militaires.

Nous avions ajouté : « Soutenant l'amendement, M. Caillier a dit, en un français typographique, nous a fait dire M. Caillaux... » au lieu de « M. Caillier ».

À l'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE

M. Victor Constant président.

Le chômage partiel. — M. Duteil revenant à la charge sur l'objet de la proposition de loi relative au chômage partiel, le préfet de la Seine déclare que le cas des chômeurs en état de suspension de travail fait l'objet d'une étude.

En ce qui concerne les commerçants touchés par la fermeture des usines, il est entendu que la bienvillance du gouvernement leur est accordée en ce qui concerne les « facilités fiscales » à leur accorder.

Piscines et bains-douches. — A propos d'un rapport de M. de Castellane sur des concessions de piscines et bains-douches, M. Duteil soulève la question des tarifs qui trouvent leur origine dans le décret du 10 mars 1929.

Les hôtels et les chômeurs. — M. de Pressac fait voter par le Conseil ses propositions concernant l'indemnité de chômage à accorder aux hôteliers logeant des chômeurs ainsi que l'allocation de médiation à accorder à ceux qui ont le chauffage central.

Les parcs de stationnement. — M. Pierre Dailly pose une question aux préfets sur l'organisation générale des parcs de stationnement : 1^o dans Paris ; 2^o aux stades des champs de courses d'Auteuil, de Meudon et de Neuilly.

Accord avec M. Dailly, le Conseil se range à cet avis. Ajoutons que, en ce qui concerne les stations de médiation, un accord a été conclu.

MM. Victor Constant, Charles Levêq et Armand Massard ont saisi le Conseil municipal d'une proposition...

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le Décor de la vie

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

En 1750, l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés (1) tombant en ruine, l'archevêque de Paris la fit évacuer et en répartit les reliques entre divers établissements religieux de Paris. On voit encore de-ci de-là quelques fragments de murailles, quelques arceaux de pierre envalés par les plantes grimpantes.

Le château des Condé subit la même déchéance. L'avenue actuelle de Condé en indique à peu près l'emplacement. Il se trouvait par là travers de cette avenue, dans le prolongement de la terrasse qui domine à Marne. Un peu à l'écart de l'abbaye, il se situait princièrement dans le ciel d'Île-de-France.

Il se monte à 3.226.788.910 fr. 37 et correspond à une charge effective nette de 874.568.400 francs.

Il y a eu 79 abstentions. Les chiffres proclamés en séance étaient : 188 voix pour, 46 contre.

Dans le compte rendu de la séance de samedi matin, nous avons signalé que M. Caillier et plusieurs de ses collègues avaient déposé un amendement au projet de loi sur les crédits militaires.

Nous avions ajouté : « Soutenant l'amendement, M. Caillier a dit, en un français typographique, nous a fait dire M. Caillaux... » au lieu de « M. Caillier ».

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Syndicat national des professeurs des lycées de garçons et de l'enseignement secondaire féminin

La commission exécutive du Syndicat national des professeurs des lycées de garçons et de l'enseignement secondaire féminin a adopté l'ordre du jour suivant, voté par son bureau :

1^o Le syndicat considère que la menace de sanctions à l'occasion de « manquements d'ordre moral » et d'infractions à « la réserve que l'importance sociale de leurs fonctions leur impose » ouvre la voie à l'arbitraire.

2^o Proteste contre le caractère vague et menaçant de ces paroles, qui permet d'atteindre n'importe quel professeur et n'importe quel moment pour n'importe quelle opinion politique ou religieuse exprimée, ouvertement ou tacitement, en dehors du service.

3^o Revendique, pour les professeurs, le droit de ne mettre leur enseignement au service d'aucun fraction politique et d'aucun gouvernement, quel qu'il soit.

4^o Affirme le droit du personnel enseignant à l'égard de l'objet de sanctions qu'il occupe de toutes fonctions dans l'exercice réglementaire de leurs fonctions, et son droit à jouer, en dehors du service, des libertés de tous les citoyens français.

Sanction contre un inspecteur primaire

Au cours de la dernière session du conseil général de l'enseignement primaire de la Seine, un certain moment, fut assez violent, s'était institué sur la suppression de l'école primaire d'Hauteville, laquelle, à la grande majorité des conseillers, paraissait injustifiée.

Le comité des prix littéraires de la ville de Dijon s'est réuni, sous la présidence de M. Gaston Gaudin, le 24 décembre 1934.

Sur les trois prix existants, le premier, de 5.000 francs, n'a pas été attribué ; le second, de 3.000 francs, récompense le roman *Sully Paturin*, de Mlle Marie Jado ; le troisième, de 2.000 francs, a été partagé par *Le roman de la ville de Dijon*, de M. Paul Jacquier, et *Le roman de la ville de Dijon*, de Mlle Sabine du Jeu, qui avait présenté le roman *Monette*.

QUESTIONS SOCIALES

La crise du textile roannais

M. Paul Jacquier, ministre du travail, a reçu les représentants de la délégation patronale de l'industrie textile de la région de Roanne.

Après un examen de la situation, au cours duquel ils ont exposé les difficultés très graves que rencontre leur industrie, ceux-ci ont néanmoins déclaré qu'ils étaient prêts à faciliter un effort de médiation qui serait fait avec des garanties en vue d'aboutir à la solution rapide du conflit.

à quitté Paris pour une croisière sur la Baltique. Un cambrioleur, nommé Dache, est si bien persuadé que l'appartement est désert, qu'il s'y introduit avec deux complices.

MM. Dramet et Boucouf ont assaut de bonne humeur, d'exubérance, et de drôlerie pour provoquer le rire. Mlle Simone Lencrey, une physionomie trop spirituelle pour jouer le rôle de Marguerite. Sa finesse de talent se prête mal aux facéties et aux énormités des librettistes. Rappelons-nous que le rôle de Marguerite était joué à la création par Blanche d'Antigny, que Francisque Sarcy trouvait « plantureusement belle ».

Convenons que la parodie théâtrale est un faux genre, un genre exotique. La fantaisie outrée ou laborieuse des auteurs du *Ptit Faust* ne convient qu'à moitié aux générations d'aujourd'hui. Nul n'est plus d'autre part exagéré les mérites de l'opéra-bouffe.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.

Le digne héritier de Rossini, d'Offenbach et des meilleurs compositeurs de musique légère est, sans contredit, M. Maurice Yvain.